

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF1660

présenté par
Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, M. Courbon, M. Emmanuel Grégoire,
Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	3 000 000	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	3 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à revenir sur la baisse programmée du budget alloué aux indemnités de tutorat pour les enseignants du premier degré.

Ce budget était de 13,4 millions d'euros en 2024 pour le premier degré, il est désormais de 10,4 millions d'euros pour 2025 soit une baisse de plus de 20%.

L'indemnité de tutorat vient rémunérer les enseignants qui prennent du temps pour accompagner et former des étudiants futurs enseignants ou des collègues enseignants stagiaires.

Cette formation entre pairs est absolument nécessaire dans le processus d'apprentissage du métier : c'est au plus près du terrain que la compréhension du métier s'acquiert, dans la réalité des salles de classe.

A l'heure où le métier d'enseignant connaît une crise des vocations, directement liée aux conditions de travail dégradées des personnels, revoir à la baisse les indemnités de tutorat et donc la mise en place de ces dispositifs est un mauvais signal.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement de crédits :

- abonde de 3 000 000 € en CP et en AE de l'action 06 - Pilotage et encadrement pédagogique - du programme 140 - Enseignement scolaire public du premier degré ;

- retire 3 000 000 € en CP et en AE de l'action 11 - Remplacement - du programme 139 - Enseignement privé du premier et du second degré.

Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 139 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.